Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260122-DE2026002-DE

CCAS DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S N°2026-002

DATE DE CONVOCATION
08 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six
Le Vingt janvier à dix-sept heures

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :10
Présents : 7
Votants : 8

Le C.C.A.S légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la vice-présidence de Mme Myriam LOQUET-LEGALL,

Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à Mme Myriam LOQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, Mme Michèle BESCOND

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

La section de fonctionnement du compte financier unique 2025 du CCAS présente un excédent de clôture de 6 651.17 €. Le Conseil d'Administration est invité à délibérer pour reporter cet excédent en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **Approuve le report de l'excédent de fonctionnement 2025 en section de fonctionnement au budget primitif 2026.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les Jour, mois et an que ci-dessus.
Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,
Myriam LOQUET-LEGALL

MAIRIE de PORSPODER 29840

L Loquet LGall